

Commune de LIGINIAC  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 17 juin 2022 à 20h00 selon convocation en date du 13 juin 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - Mme VIGNAL - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - Mme BRAULT - M BUSSIÈRE.

Absent excusé : M TRONCHE (a donné procuration à M VERNIENGEAL)

Secrétaires de séance : Mrs MICHOUX et BUSSIÈRE

Objet : Délibération n°2022-037 : Acquisition d'un bien sans maître

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

ID : 019-211911300-20220617-DCM2022037-DE

Besser  
Levrault

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1123-1 et L.1123-2

Vu le code civil, et notamment son article 713

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que le propriétaire des parcelles ZP 3 et 18 : Mme Anne MARTINERIE épouse BARBY est décédée le 16/02/1984. Il indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Décident d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées :
  - Acquérir de plein droit la propriété cadastrée ZP 3 et ZP 18 ;
  - Cette prise de possession sera constatée par procès-verbal affiché en mairie

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 17 juin 2022.  
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

